Les risques majeurs

La commune dispose d'un Plan communal de Sauvegarde, un document interne obligatoire permettant de planifier les actions des acteurs de la commune en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires (accident industriel, explosion d'une entreprise, inondation, nuage toxique, etc.).

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile conforte le dispositif des plans communaux de sauvegarde. À l'échelle de la commune, ce plan organise, sous l'autorité du Maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise.

Un document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Le DICRIM rencense les risques potentiels auxquels est exposée la commune et les consignes à adopter avant, pendant et après un événement majeur.

Vous pouvez le consulter en le téléchargeant dans la colonne ci-contre.

Inscrivez-vous sur le système d'alerte

En complément, la mairie s'est dôtée d'un système d'alerte pour assurer la sécurité de ses habitants. **En cas d'incident grave ou d'urgence vitale survenant sur la commune, vous serez alertés immédiatement par sms ou par appel vocal** (si vous ne disposez que d'un téléphone fixe).

Inscrivez-vous en 2 clics, **en cliquant sur ce lien**.

HOTEL DE VILLE DE SAINT-LYPHARD
1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

02 40 91 41 08